



Agression verbale

Par **kikienamarre**, le **18/05/2010** à **09:41**

Bonjour,

Ça s'est passé le 18 mai 2010 à [fluo]XXXXXXXX d'AUTHIE [/fluo], petite commune du calvados à 7 Km au Nord ouest de Caen.

La pâtisserie y est bonne Pas l'accueil !

[fluo]AGRESSION VERBALE venant de la BOULANGERE d'AUTHIE (14280) envers une enfant de 10 ans!!! [/fluo]

Certains devraient changer de métier c'est sur ! Une boulangère qui injurie une enfant de 10 ans ! cela ferait un sacré titre pour un journal local !

J' explique les faits :

Je m'apprête à déposer ma fille de 10 ans à l'école. L'école est encore fermée. Je donne de l'argent à ma fille pour qu'elle aille chercher un pain au chocolat ou un croissant pour le gouter. Trouvant cela long, je vais la rejoindre chez le boulanger. Là, je vois ma fille seule cliente dans le magasin. Le boulanger et la boulangère autour d'elle et j'entend de la boulangère dire : "CON...SSE" destiné à ma fille !

Elle se retourne, refuse même de rester là, et sort en pleurant du magasin (sans blague) . Je leur demande ce qu'il s'est passé. Ils m'expliquent que ma fille a dit qu'il manquait de l'argent, que la boulangère s'était trompée en rendant la monnaie. ET ALORS !!!

- "Elle peut avoir mal compté, c'est plutôt bien qu'elle vérifie la monnaie, non?"

- "Elle n'a qu'à dire que je suis une voleuse", lance la boulangère.

Elle ne l'a pas dit à ce que je sache ! Elle a fait preuve de respect, elle au moins.

C'est bon, j'arrête, je vois à qui j'ai à faire !

Le couple de boulanger doit avoir 60 ans, je leur demande s'ils n'ont pas honte d'agresser de cette façon une enfant ! S'ils sont eux-même grands parents, je plains leurs petits enfants!

Elle me parle comme à un chien, elle me dit d'aller dans une autre boulangerie...,

Bien sur je n'irai plus, mais n'y a t'il pas préjudice moral pour ma fille qui manque déjà

énormément de confiance en elle ? Comment elle va faire pour vivre avec ça?
Que dois-je faire? Déposer plainte? Déposer une main courante? Je n'ai pas de gros moyens, y a t'il des aides?

[fluo]ET ON DIT QUE LES JEUNES N'ONT PAS DE RESPECT POUR LES ANCIENS ! [/fluo]
C'est ça qu'on veut pour la France de demain, des jeunes révoltés, aigris, parce qu'ils ont peut être mal compté la monnaie rendue par une boulangère ingrate !!!

(Modéré par Julius)

Par **julius**, le **18/05/2010** à **13:43**

Bonjour,

Quelle est votre question , car ce forum n'est pas un lieu de dénonciation mais d'entraide.

Sinon , je vous remercierai d'effacer ce message dont les propos reste les vôtres.
Je ne remet pas en doute vos accusations simplement , nous n'avons pas vocation à proliférer des propos contre autrui.

Merci de votre compréhension

Par **kikienamarre**, le **20/05/2010** à **08:24**

Ma véritable question est : Dois-je déposer une main courante? Dois-je porter plainte? Quels sont les recours dont je dispose ? Car je me refuse de penser que des commerçants ont le droit d'injurier un enfant client.

Par **julius**, le **20/05/2010** à **10:45**

Poser une main courante n'entraînera aucune suite.
Porter plainte entraînera une audition de la boulangère (si c'est la première fois , un bon rappel à l'ordre)